

Délibération n°

D_2023_08_24_59

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Absents : 5
- Pouvoirs : 2
- Suffrages exprimés :
 - * pour : 16
 - * contre : 0
 - * abstention : 0

Date de la convocation :

9 août 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
MAIRIE DE SALES**

Séance du 24 août 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 24 août à 20 heures, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

Titulaires présents : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Genevieve BOUCHET, Fabienne BROISSAND, Mélanie CONSCIENCE, Hugues ALLARD, Estelle MARCHAIS, Samuel COTTEREAU, Guillaume MAGNIN, Valérie ROLLIER, Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration : Mme Marlène JACQUET à M. Alexandre GEORGES, M. Remy BERTHOD-ONFROY à Mme Geneviève BOUCHET

Absents excusés : M. Sylvain BISTON, Mme Viviane RABATEL, M. Serge RAVOIRE

Secrétaire de séance : Mme Fabienne BROISSAND

**OBJET - MARCHÉ DE TRAVAUX REQUALIFICATION DES COURS DU GROUPE
SCOLAIRE – AVENANT N°1/LOT1**

Rapporteur : M^{me} Christine MEDIAVILLA, adjointe en charge de la vie scolaire, périscolaire, familiale et sociale

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU la délibération n°2023_06_24_53 du 14 juin 2023 relative à l'attribution de marché de travaux pour la requalification des cours du groupe scolaire,

CONSIDERANT que l'aménagement des cours engendre des modifications de travaux pour le lot n°1 – AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Titulaire : TERIDEAL

- L'avenant n°1 : 4 578.40 € HT (plus-value : installation ventouse pour portillon existant – fourniture et pose de clôtures – enrobés supplémentaires ; moins-value : modification filet pare-ballon et chalet de stockage) soit un nouveau marché à 107 426.95 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant au lot n°1,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2023.

Ainsi fait à Sâles, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sâles, le 25/08/2023

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT



La Secrétaire de séance

Mme Fabienne BROISSAND



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 28/08/2023

Et de la publication le : 31/08/2023